

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Plan pauvreté - Action "projet d'accompagnement social et d'aide à l'accès à l'emploi pour les BRSA" : convention avec l'association transport mobilité solidarité (TMS).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport par l'association transport mobilité solidarité (TMS) relève de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrit dans le programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur. Il s'agit d'un renouvellement d'action d'accompagnement socioprofessionnel.

L'association propose l'action « projet d'accompagnement social et d'aide à l'accès à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA » concernant l'accompagnement de 380 bénéficiaires du RSA et la réalisation de 100 diagnostics mobilité individualisés dits « diagnostics flash » sur les territoires d'Arles, Istres, Martigues, Marignane, Vitrolles, Salon-de-Provence et Berre-l'Étang.

Cette action prévoit l'accompagnement vers une mobilité plus autonome dans l'objectif d'un positionnement rapide en emploi et s'articule autour de 4 grands axes complémentaires :

- l'accompagnement individuel pour repérer les freins à la mobilité ;
- la formation pour préparer le code de la route et le permis de conduire ;
- l'accès à différents services pour privilégier la mobilité : location ou réparation de véhicule via le garage solidaire de l'association ;
- l'accompagnement renforcé pour les BRSA ayant bénéficié du financement du permis de conduire.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action du 01/01/2019 au 31/12/2019 :

- accompagnement de 386 BRSA : 28 % sur Arles, 26 % sur Salon-Berre, 18 % sur Istres, 16 % sur Marignane, 8 % sur Vitrolles, 4 % sur Martigues. 72 % sont non titulaires du permis de conduire. De plus 110 diagnostic « flash » ont été réalisés ;
- actions réalisées lors de l'accompagnement (une personne peut réaliser plusieurs actions) : 189 évaluations au code de la route, 163 remises à niveau code, 157 démarches administratives liées à la mobilité, 72 inscriptions en auto-école, 47 microcrédits et 15 orientations vers le garage solidaire ;
- 26 obtentions du code et 17 obtentions du permis de conduire sur les 57 financements de permis de conduire dont 26 par le Département, 18 par Pôle emploi, 13 par l'Etat ;

- 51 personnes ont accédé à un emploi ou une formation (11 CDI, 23 CDD, 2 en intérim, 13 contrats aidés, 2 créations d'entreprises) et 69 se sont maintenues en emploi grâce à la plateforme mobilité.

Bilan intermédiaire de l'action du 01/01/2020 au 30/06/2020 (objectifs dans le cadre du plan de soutien au secteur associatif 2020 : accompagner 253 BRSA avec 67 diagnostics flash) :

- accompagnement de 179 BRSA sur 6 mois : 25 % sur Arles, 25 % sur Salon-Berre, 22 % sur Istres, 12 % sur Marignane, 9 % sur Vitrolles, et 7 % sur Martigues. 86,5 % sont non titulaires du permis de conduire. De plus 46 diagnostic « flash » ont été réalisés ;
- actions réalisées lors de l'accompagnement (une personne peut réaliser plusieurs actions) : 93 évaluations au code de la route, 111 remises à niveau code, 32 démarches administratives liées à la mobilité, 53 inscriptions en auto-école et 10 microcrédits ;
- 11 obtentions du code et 1 obtention du permis sur 20 financements de permis de conduire dont 13 par le Département, 2 par pôle emploi et 2 par l'Etat ;
- 30 personnes ont accédé à un emploi ou une formation (2 CDI, 17 CDD, 3 en intérim, 6 en chantiers d'insertion, 1 en création d'entreprise, 1 en formation) et 38 personnes se sont maintenues en emploi grâce à la plateforme mobilité.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association TMS selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 140 000 € cofinancé, dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'Etat et le Département, à 50 % par l'Etat pour un montant de 70 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL